



## Le Courrier de la Marche Mondiale des Femmes contre les Violences et la Pauvreté - N° 219 - 3 mars 2013

Bonjour, voici quelques textes, rendez-vous et communiqués concernant les droits des femmes, en espérant qu'ils vous seront utiles. Ceci est un bulletin de collecte d'informations, ce qui veut dire que nous ne sommes pas obligatoirement d'accord avec tout ce qui est écrit (sauf pour les communiqués signés Marche mondiale des Femmes). Si vous recevez ces informations plusieurs fois (attention, vérifiez que l'envoyeur est bien directement la Marche) ou si vous ne voulez plus les recevoir, répondez à ce mail. Faites passer à vos réseaux et ami-es.

Site : <http://www.mmf-france.fr>

---

### SOMMAIRE

- 1 - Pétition en faveur de Raja Benslama - Pour la défense des libertés en Tunisie - Page 1
  - 2 - Somalie : Pas de permis de violer - Pétition Avaaz - Page 1
  - 3 - Aidants sexuels : Lettre ouverte à François Hollande - FDFA et de nombreuses autres associations - Page 2
  - 4 - Soutenons le Collectif Féministe Bordelais contre les Violences sexistes dans l'Enseignement Supérieur - Page 3
  - 5 - Appel à soutien : Sexisme dans l'enseignement supérieur : la fin d'un tabou qui n'en finit pas... - CLASCHES - Page 4
  - 6 - Protocole « Egalité professionnelle Femme/Homme » Les raisons de la signature - US Solidaires - Page 5
  - 7 - Après le Médiator, les pilules contraceptives... - Halte aux conflits d'intérêt, les scandales doivent cesser - Martine Lalande et Marie Kayser - Page 6
  - 8 - «Oui au mariage homosexuel, non à la gestation pour autrui» - Françoise Héritier - Page 7
  - 9 - Loi cadre contre les violences 2013 : Quelles nouveautés - 23 mars - CNDF - Page 10
  - 10 - Journée de formation : « refuser la prostitution et la marchandisation de nos vies - Aubagne - 16 mars - Mouvement du Nid et Zéro Macho - Page 10
  - 11 - Café féministe autour du livre : « Parcours professionnels de femmes immigrées et de filles d'immigrés » - Odile Merckling - Paris - 21 mars - Page 11
  - 12 - Livre : « Le féminisme face au dilemmes juifs contemporains » - Page 11
  - 13 - Livre « Revisiter la "querelle des femmes" », vol. 2 - Discours sur l'égalité/inégalité des sexes, de 1600 à 1750 Page 12
  - 14 - Livre Enfants : A l'aise, Thérèse ! - Collection « Livres et égaux » - Viviane Faudi-Khourdifi - Lucie Rioland - Page 12
- 

### INTERNATIONAL

#### 1 - Pétition en faveur de Raja Benslama - Pour la défense des libertés en Tunisie

Les signataires de la présente pétition dénoncent les poursuites pour délit d'opinion, engagées par le pouvoir islamiste en Tunisie contre Raja Benslama, psychanalyste et professeur à l'université de Tunis. Ils s'indignent qu'un mandat d'amener ait été lancé contre elle, le 21 février 2013, pour avoir critiqué un dirigeant du parti Ennahda à l'Assemblée constituante. Ils découvrent avec stupéfaction que le Ministre de la justice a autorisé ces poursuites sur la base d'une loi abrogée, après la révolution. Ils constatent que les agressions et les persécutions contre les intellectuels (artistes, journalistes, universitaires, humoristes, etc.) s'amplifient de jours en jours. Le doyen de la Faculté des lettres de La Manouba est trainé devant les tribunaux, depuis plus d'un an, sous des prétextes fallacieux. Devant ces graves atteintes aux droits et aux libertés, ils exigent des autorités

tunisiennes l'abandon de toutes les poursuites. Ils demandent aux dirigeants des États européens d'adopter une position ferme face au parti Ennahda et à son supposé « islamisme modéré ».

Pour signer la pétition :

[http://www.petitions24.net/petition\\_en\\_faveur\\_de.raja\\_benslama\\_et\\_pour\\_les\\_libertes\\_en\\_tunis](http://www.petitions24.net/petition_en_faveur_de.raja_benslama_et_pour_les_libertes_en_tunis)

## 2 - Somalie : Pas de permis de violer - Pétition Avaaz

Je m'appelle Laila et je suis journaliste. J'ai écrit un article sur une jeune femme victime d'un viol collectif perpétré par les soldats gouvernementaux en Somalie. J'espérais que le courage dont elle a fait preuve en racontant son histoire attirerait l'attention sur la véritable épidémie de viols qui mine le pays. J'avais tort. Les pouvoirs publics ont utilisé mon article pour jeter en prison une femme violée et un autre journaliste. Leur crime? «Insulte aux institutions de l'État».

Subir un viol est abominable, mais quand les seules autorités vers lesquelles vous pouvez vous tourner sont vos agresseurs, le sentiment d'impuissance peut être dévastateur. Mais ensemble, nous pouvons redonner espoir aux femmes violées. C'est pour cela que j'ai lancé cette pétition sur le site d'Avaaz. La Somalie est très dépendante de l'aide financière d'autres pays; la communauté internationale peut donc faire pression pour que la Somalie cesse d'enterrer ces affaires et mette en place de véritables réformes pour stopper l'épidémie de viols perpétrés par les forces de l'ordre.

Notre appel peut marcher, mais nous devons être nombreux. L'envoyée spéciale de l'ONU Zainab Bangura nous a promis d'aller remettre notre pétition aux pays donateurs et au Président somalien. Aidez-nous en signant la pétition et en envoyant cet e-mail à vos amis. Montrons aux Somaliennes qu'elles ne sont pas seules et que personne n'a le droit de les violer.

*Laila Ali, une journaliste anglo-somalienne basée à Nairobi*

Pour signer :

[http://www.avaaz.org/fr/petition/Somalia\\_No\\_Authority\\_to\\_Rape/?bZkpzb&v=22228](http://www.avaaz.org/fr/petition/Somalia_No_Authority_to_Rape/?bZkpzb&v=22228)

## TEXTES

### 3 - Aidants sexuels : Lettre ouverte à François Hollande - FDFA et de nombreuses autres associations

Paris, le 12 février 2013, La société prend conscience de la sexualité et de la vie affective des personnes handicapées et nous nous en réjouissons. Mais la vie sexuelle et affective des personnes handicapées doit se vivre dans la dignité. Les personnes handicapées veulent exercer leur liberté de choix de partenaire. Elles désirent développer leurs propres relations amoureuses dans un environnement les favorisant et respectueux de leur dignité.

Certaines associations de personnes handicapées réclament le recours à l'« assistance sexuelle » en argumentant de la difficulté pour certaines personnes handicapées, de pouvoir satisfaire leurs « besoins sexuels ».

Leur raisonnement repose sur l'affirmation que la sexualité est un « droit humain fondamental ». Or la sexualité ne relève pas du domaine du « droit ». La sexualité relève de la vie intime et ne peut être soumise à un contrat. Parler de droit fait référence non plus au désir mais à une obligation, qui implique un «devoir sexuel» pour celles et ceux qui seront chargés de l'assurer. Sur ce sujet le rapport Bousquet-Geoffroy nous informe : « Sur un plan juridique, il ne saurait être reconnu de droit à une vie sexuelle. En effet, pour qu'il soit effectif, le titulaire d'un droit doit pouvoir le faire valoir par le biais d'une procédure auprès d'une personne qui est débiteur de ce droit. Ainsi, la reconnaissance d'un droit à une vie sexuelle impliquerait la création d'une procédure pour faire respecter ce droit et la désignation d'un débiteur de ce droit, qui serait certainement l'Etat ».

Cette demande, qui est essentiellement masculine, s'inscrit dans une conception de la sexualité où les corps des femmes sont mis à disposition pour répondre à de soi-disant « besoins sexuels masculins irrépressibles ». Que ce soit un aidant sexuel masculin ou féminin, le problème de la marchandisation du corps demeure. L'inclusion de « services sexuels » dans le champ du marché engendrera inévitablement l'exploitation de la précarité et de la pauvreté. Elle pose la question fondamentale de la prostitution comme réponse à de soi-disant « besoins » ou « droits ».

En aucun cas la prostitution, quel que soit son habillage, ne peut constituer une réponse. Cette demande ne peut justifier un « ajustement » des lois sur le proxénétisme, alors que la France a une position abolitionniste, et est engagée dans la lutte contre les violences faites aux femmes et le trafic des êtres humains.

Par ailleurs, l'« assistance sexuelle » serait une mauvaise solution qui entraînerait une plus grande exclusion et l'invisibilité des personnes handicapées. Par la création d'un service spécifique à coloration compassionnelle, «ces pauvres handicapés» seraient encore plus marginalisés et ghettoisés.

Nous nous élevons contre toute modification de la loi sur le proxénétisme, dont l'industrie du sexe avec ses dérives et ses trafics profiterait pour s'étendre sur un marché lucratif. Nous sommes opposé-es à toute légalisation de « services » payants d'assistance sexuelle, considérée d'ailleurs comme une forme de prostitution dans les pays où elle existe.

La réponse est dans le changement de regard de la société et l'ouverture d'un environnement accessible afin de permettre la multiplicité de rencontres; dans les institutions, nous demandons un environnement favorisant les relations consenties entre pensionnaires. Ainsi les personnes handicapées pourront gérer leur vie affective et sexuelle dans le respect de leur dignité et de celle de l'autre.

C'est à une réflexion de toute la société sur la sexualité et la vie affective que nous invite cette question : comment préparer les enfants et les jeunes à des relations sexuelles dans le respect de l'autre ? Comment les informer des différences ? Quelle est la place de la sexualité dans une société de consommation ? Comment assurer l'équilibre entre liberté individuelle et contraintes sociales ?

En conclusion, nous vous demandons deux choses, Monsieur le Président : d'une part le renforcement de la politique abolitionniste et de la lutte contre toute forme de proxénétisme, sans exception pour telle ou telle catégorie, d'autre part d'accélérer la mise en accessibilité des espaces sociaux de rencontres et de partages de vie... pour toutes et tous !

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre respectueuse considération.

#### **4 - Soutenons le Collectif Féministe Bordelais contre les Violences sexistes dans l'Enseignement Supérieur**

Suite à une plainte déposée par la direction de l'IEP de Bordeaux contre le Collectif Féministe Bordelais Contre les Violences Sexistes dans l'Enseignement Supérieur, composé d'étudiant-es, enseignant-es et jeunes chercheur-es bordelais-es, nous nous adressons à vous pour solliciter votre soutien en tant qu'organisation.

Notre Collectif a rendu publique l'existence de pages masculinistes sur Facebook rattachées à Sciences Po Bordeaux. Ces pages portaient des propos violemment sexistes, homophobes et portant atteinte à la dignité humaine (on pouvait trouver par exemple des propos comme « Féministes = salopes », ou encore un appel à pratiquer un « bukkake », mise en scène d'une agression sexuelle collective sur une personne non consentante). Après ces communiqués, la direction de l'IEP de Bordeaux a menacé par voie de presse de porter de plainte pour diffamation contre le collectif (voir article de Libération du 8 février 2013, « Sciences po et le sexism de ses étudiants » : <http://www.liberation.fr/societe/2013/02/08/sciences-po-bordeaux-et-le-sexisme->

de-ses-etudiants\_880542 ). Dans ce contexte, le collectif a lancé un appel soutien large. Le 19 février dernier, la direction de l'IEP de Bordeaux a annoncé officiellement qu'elle portait plainte pour diffamation contre le Collectif Féministe Bordelais Contre les Violences Sexistes dans l'Enseignement Supérieur (voir l'article du Figaro du 19 février : <http://www.lefigaro.fr/flash actu/2013/02/19/97001-20130219FILWWW00449-science-po-bordeaux-depose-2-plaintes.php>). Par ce procédé, la direction met sur le même plan les masculinistes et les féministes.

Face à la répression administrative et judiciaire des militantes, notre Collectif a publié un appel à soutien, ci-joint :<http://collectifantisexistebordeaux.wordpress.com/2013/02/14/appel-a-soutien-sexisme-dans-lenseignement-superieur-la-fin-dun-tabou-qui-nen-finit-pas/>.

Pourriez vous diffuser dans vos réseaux l'appel à soutien afin de récolter des signatures individuelles pour notre pétition, qui compte déjà plus de 700 signatures, ainsi que nous répondre rapidement pour savoir si votre organisation soutien notre appel ?

*Les premiers signataires sont notamment : Unef Bordeaux, Sud Etudiant Bordeaux, EFiGiES (Association de Jeunes Chercheuses et Chercheurs en Études Féministes, Genre et Sexualités), CLASCHES (Collectif de Lutte Anti-Sexiste Contre le Harcèlement Sexuel dans l'Enseignement Supérieur), Genre en Action, Ligue du Droit International des Femmes, MJS Gironde*

*Collectif Féministe Bordelais Contre les Violences Sexistes dans l'Enseignement Supérieur*

*Blog du Collectif : <http://collectifantisexistebordeaux.wordpress.com/>*

*Adresse e-mail : [collectifantisexistebordeaux@gmail.com](mailto:collectifantisexistebordeaux@gmail.com)*

## **5 - Appel à soutien : Sexisme dans l'enseignement supérieur : la fin d'un tabou qui n'en finit pas... - CLASCHES**

En 2002, le CLASCHES - Collectif de Lutte Anti-sexiste contre le Harcèlement Sexuel dans l'Enseignement Supérieur - dénonçait publiquement les violences sexistes dans le monde universitaire. Depuis, si des avancées législatives ont été obtenues, les pratiques tardent à changer. Ainsi, le 24 janvier 2013, le Collectif féministe bordelais contre les violences sexistes dans l'enseignement supérieur dénonçait publiquement les propos sexistes et homophobes contenus dans des pages Facebook intitulées « Osez le masculin » et « Osez le masculisme ». Ce petit groupe d'étudiants revendiquait son appartenance à Sciences Po Bordeaux. La direction de l'IEP a réagi et des procédures disciplinaires sont en cours. Nous avons également dénoncé un certain climat propice à l'expression des propos sexistes et homophobes. Nous pensons que toute institution d'enseignement supérieur doit lutter contre la « tradition dite potache », qui n'est que l'expression des rapports de domination, et contre les discriminations de sexe : 95% des professeurs d'université sont des hommes à l'IEP de Bordeaux qui n'est pas une exception en matière d'inégalité dans l'accès aux positions hiérarchiques les plus élevées puisqu'au niveau national, et toutes disciplines confondues, les femmes représentent 23% des professeurs d'université. Alors que nous témoignons de ces inégalités, la direction de l'IEP de Bordeaux a déclaré dans la presse vouloir porter plainte pour diffamation contre le Collectif bordelais contre les violences sexistes dans l'enseignement supérieur (article de Libération du 8 février 2013, « Sciences po et le sexisme de ses étudiants »).

Plus largement, cette affaire révèle la banalisation des violences sexistes dans l'enseignement supérieur : la culture du silence, comme celle de la protection de l'image et de la réputation des grandes écoles et des universités constitue un terreau favorable à la perpétuation de pratiques qui ne seront jamais trop dénoncées. Si la révélation peut heurter, elle ne doit pas faire oublier qui sont les premières victimes de ces rapports de pouvoir. Elle est nécessaire pour peu que l'on veuille que disparaissent les discriminations de sexe et les violences sexistes dans le milieu universitaire. C'est pourquoi nous demandons :

- La nomination d'un.e chargé.e de mission à l'égalité dans toutes les universités et les grandes écoles bordelaises, comme cela est proposé par la Charte pour l'égalité entre les Femmes et les

Hommes, signée par la C.P.U, la C.D.E.F.I et la C.G.E., Najat Vallaud-Belkacem, ministre des Droits des femmes et Geneviève Fioraso, ministre de l'Enseignement Supérieur, le 7 février 2013.

- La mise en place d'une cellule de veille contre le harcèlement sexuel et le sexisme, à l'échelle du campus, sur le modèle de la CEVHIS de Lille 3 par exemple, ou comme il en existe sur certains campus allemands, hollandais, nord-américains, etc.

- La garantie (création des conditions politiques et matérielles) d'une réflexion et d'un réel débat concernant les rapports de domination dans l'enseignement supérieur au niveau des étudiant.e.s et du personnel.

Pour briser le silence et pour que les intimidations contre le Collectif féministe bordelais contre les violences sexistes dans l'enseignement supérieur cessent, nous avons besoin de votre soutien et vous invitons à signer et diffuser largement cet appel public.

*Le Collectif féministe bordelais contre les violences sexistes dans l'enseignement supérieur.*

Pétition : [http://www.petitions24.net/appel\\_a\\_soutien](http://www.petitions24.net/appel_a_soutien)

## **6 - Protocole « Egalité professionnelle Femme Homme » Les raisons de la signature - US Solidaires**

Depuis 1946, l'égalité entre les femmes et les hommes est un principe constitutionnel sur le fondement duquel la loi garantit aux femmes des droits égaux à ceux des hommes dans tous les domaines. L'article 1er de la Constitution de 1958 prévoit ainsi, en son 2ème alinéa, que « la loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales ». Ce principe a été rappelé par la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires en son article 6 bis.

Même si ces textes existent, il est certain que nous partons de très loin en matière de dispositions et de mesures concrètes concernant l'égalité professionnelle dans la Fonction publique. En effet, ce n'est que dans les années 2000 que des rapports sur le sujet ont été élaborés, et que l'on a enregistré la signature de chartes (en 2004 et 2008) qui n'ont débouché, hélas, que sur peu de mesures positives (règles sur la composition des jurys) et de labels « diversité égalité » ayant peu d'effets concrets.

Sous le gouvernement précédent, un cycle de négociation sur cette thématique avait été engagé mais n'avait abouti qu'à la parution de certaines dispositions insérées dans la loi du 12 mars 2012 sur les non titulaires dont la principale ne portait que sur les quotas de nomination des A++.

Il aura fallu cinq mois de concertation et de négociations intenses entre les organisations syndicales et les employeurs des trois versants de la fonction publique pour qu'enfin ce protocole soit élaboré.

Cinq mois de travail, d'échanges et de contributions où Solidaires Fonction Publique aura pris toute sa place en tant qu'organisation syndicale représentative, adepte de l'égalité.

Mais au bout du bout : fallait-il valider les avancées et considérer que ce protocole ne représente qu'un outil, un premier pas qui permettra à tous les Solidaires de se saisir collectivement des enjeux et de poursuivre leur combat revendicatif en la matière ? ; ou fallait-il considérer de manière plus globale qu'un accord ne peut être signé parce qu'insuffisant ou qu'il risque à terme de se solder par peu de changements concrets ?

C'est à 93,30 % que les organisations syndicales de Solidaires Fonction Publique ont voté POUR la signature de ce protocole. Pourquoi ? Jugez en par vous même ....

*Des avancées à confirmer ...* Oui, sur certains points, nous pouvons parler d'avancées, certains éléments de ce protocole reprenant, ou allant dans le sens des revendications de Solidaires.

*Une démarche intégrée et décloisonnée avec application du protocole aux trois versants de la fonction publique, aux titulaires et non titulaires, et ce à tous les niveaux y compris local.* L'ensemble des négociations sur les carrières, l'action sociale, les conditions de travail devant

spécifiquement intégrer les enjeux d'égalité professionnelle et des mesures permettant d'arriver à cette égalité.

*Un rapport de situation comparée* qui reprend clairement les indicateurs de celui qui existe dans le privé. Il existera au niveau national mais aussi au niveau local. Il permettra d'une part, d'être présenté devant le Conseil commun pour y dégager des orientations pluriannuelles et des plans d'action et d'autres part, d'engager au niveau local, au plus près des agent-es, des plans

*D'autres mesures «utiles» mais qui restent en retrait de notre revendicatif :*

- Des écarts de salaires dans la FP qui certes feront l'objet d'une étude rendue en 2014 mais pour lesquels le protocole aurait dû prévoir des moyens ;
- Une facilitation de l'accès aux formations mais avec une possibilité donnée à l'e-formation, dont nous craignons qu'elle ne soit dévoyée au détriment de la formation présentielle ;
- Des campagnes de communication, de luttes contre les stéréotypes et les discriminations et des guides sur les congés familiaux mais une prise en charge de l'information sur les violences détectées sur les lieux de travail, insuffisante pour Solidaires.
- Des dispositifs d'organisation du temps de travail pour une meilleure articulation vie privée / vie professionnelle, chartes de gestion du temps, engagement d'une réflexion sur les congés de solidarité familiale, enfants malades, handicapés mais pour lequel le protocole n'a pas prévu de facilités en terme de congés ou de congés supplémentaires comme pour la perte d'autonomie.

Plus globalement, la faiblesse de l'accord réside dans le fait qu'il n'y aura pas d'obligation de résultats inscrite, pas de mesures coercitives, même si pour s'assurer de l'effectivité des dispositions dans les trois versants de la fonction publique, un bilan devra être élaboré et présenté devant le Conseil commun, sur la réalisation concrète des mesures inscrites dans le protocole.

Plus globalement, la faiblesse de l'accord réside dans le fait qu'il n'y aura pas d'obligation de résultats inscrite, pas de mesures coercitives, même si pour s'assurer de l'effectivité des dispositions dans les trois versants de la fonction publique, un bilan devra être élaboré et présenté devant le Conseil commun, sur la réalisation concrète des mesures inscrites dans le protocole.

Beaucoup de mesures prévues dans le protocole dépendront de la mise en œuvre effective et de la création, dans chaque administration, d'une dynamique et d'un dialogue social constructif en faveur de l'égalité professionnelle Femme / Homme.

C'est pourquoi, Solidaires et tous ses représentant-es seront d'une extrême vigilance quant à la déclinaison qui sera faite de ces dispositions, tant sur leur effectivité au niveau local et national, dans les trois versants de la fonction publique, que sur tous les sujets discutés au sein de la fonction publique (carrières, action sociale, conditions de travail, etc.).

Alors, au delà du bilan élaboré par l'administration, Solidaires Fonction Publique effectuera, au bout d'un an, son propre bilan pour attester, ou non, des avancées du protocole. Si rien de concret ne s'en dégage, une remise en question de l'accord pourra être décidée par Solidaires.

## **7 - Après le Médiator, les pilules contraceptives... - Halte aux conflits d'intérêt, les scandales doivent cesser - Martine Lalande et Marie Kayser**

Depuis 1990, les lecteurs de la revue Prescrire et les médecins qui se forment de façon indépendante savent que les pilules dites « de troisième ou quatrième génération » font courir aux femmes un surcroît de risque pour une efficacité équivalente. Depuis novembre 2012, la HAS (Haute Autorité de Santé) recommande de ne prescrire ces pilules qu'en deuxième intention.

Et pourtant ....elles représentent plus de la moitié des pilules vendues.

Le scandale vient de l'influence permanente des firmes pharmaceutiques auprès des prescripteurs (ici, les gynécologues, principalement, mais aussi les généralistes et les centres de planification) et de l'indigence de ceux-ci à se libérer de cette influence :

- Les firmes ont utilisé leurs moyens habituels d'influence. Des effets bénéfiques non prouvés de

ces « nouvelles pilules » sur d'autres problèmes : acné, pilosité, jambes lourdes...sont devenus les principaux arguments de vente et de prescription ;

- Dans le même temps, la nouvelle réglementation réduit la formation continue indépendante des médecins de façon dramatique.

Le scandale vient de l'influence des firmes sur les Agences du médicament et de l'indigence de celles-ci en matière de contrôle des médicaments et de pharmacovigilance :

- On a vu avec l'affaire du Médiator que les agences censées contrôler la mise sur le marché des médicaments étaient corrompues par des conflits d'intérêts qui mettent en cause leur efficacité et leur crédibilité. La pharmacovigilance est dramatiquement sous-développée en France et les patients n'ont pas été informés qu'ils peuvent dorénavant y faire des signalements.

Le scandale vient de l'influence des firmes sur les pouvoirs publics au niveau national et européen et du refus de ceux-ci de prendre les mesures légales nécessaires pour garantir l'indépendance du circuit du médicament :

- Suite au scandale du Médiator, une loi dite de « sécurité du médicament» vient d'être élaborée en France, mais le projet de décret « Sunshine act » a été modifié sous l'influence des firmes : sa version actuelle ne permettrait pas de connaître réellement les liens d'intérêt entre les firmes et les prescripteurs ou les associations de patients.

- Un règlement européen sur les essais cliniques est en cours d'élaboration : s'il était adopté en l'état, les participants aux essais seraient moins bien protégés et la transparence des essais cliniques ne serait toujours pas garantie.

Pour que les scandales cessent de se succéder, il faut mettre en place :

- l'indépendance de la formation initiale et continue des médecins ;

- la suppression des conflits d'intérêt dans les agences contrôlant les médicaments et autres produits de santé et émettant les recommandations avec, en particulier, la création d'un corps d'experts indépendants ;

- le développement de la pharmacovigilance avec des campagnes d'information pour le public et des rappels d'obligation de déclaration pour les prescripteurs,

- une recherche publique sur les médicaments.

Il n'est pas tolérable de risquer la vie des patients aux bénéfices de l'industrie pharmaceutique.

## 8 - «Oui au mariage homosexuel, non à la gestation pour autrui» - Françoise Héritier

En plein débat parlementaire sur le projet de loi autorisant le mariage et l'adoption pour les couples de même sexe, l'anthropologue et ethnologue, Françoise Héritier, répond aux questions de Marianne. Si le propre de l'homme est aussi sa capacité d'innovation, cela ne veut pas dire qu'il y a un nombre illimité de formules possibles dans le domaine de l'institution familiale, souligne-t-elle.

Marianne : *En quoi le mariage homosexuel peut-il changer selon vous notre conception du mariage qui a reposé longtemps sur l'échange des femmes, données en mariage, pour satisfaire une union entre deux groupes humains qui ont pris nom en Occident de familles ?*

Françoise Héritier : En fait, l'échange de leurs filles ou sœurs, qui est l'œuvre des hommes est encore de mise dans une bonne partie des sociétés humaines à ce jour. En Occident, le changement majeur a eu déjà lieu, depuis peu. Désormais, le mariage n'unit plus deux familles et leurs projets communs, mais deux individus et il est fondé sur l'amour le plus souvent et le libre choix. Il nous reste cependant, des temps archaïques, la prohibition de l'inceste qui obligeait à l'exogamie.

Elle a été réduite chez nous aux descendants directs (parents/enfants) et aux collatéraux (oncle, tante/neveu, nièce ; frère/sœur), si l'on considère la parenté consanguine, et seulement aux alliés de la ligne directe de descendance (époux de la mère et de la fille pour une femme, épouse du père et du fils pour un homme). Si nous prenons en considération ces deux faits, le mariage homosexuel obéit à la nouvelle donne (l'amour) à quoi s'ajoute l'exigence d'égalité entre

citoyens, et il n'enfreint nullement les règles civiles ou canoniques de la prohibition de l'inceste. L'exogamie (*l'obligation de sa marier avec une personne étrangère à son groupe familial*), fut néanmoins renforcée par l'institution du mariage, elle avait pour finalité profonde l'instauration de la société, viable, paisible et reproduite sur le long terme.

Cette dernière condition a valu au mariage hétérosexuel son succès institutionnel : en effet, du point de vue des enfants à naître, les groupes, peut-être antagonistes, de leurs parents devenaient leurs consanguins. D'autres formes d'échange ont eu historiquement cours pour entériner un accord, comme l'échange d'otages souvent de même sexe. L'idée n'est donc pas totalement nouvelle de "faire société" (comme on dit maintenant) aussi à partir de l'identique.

*Nous assistons donc à la concrétisation d'évolutions importantes, non à une révolution ?*

Elles accompagnent l'apparition de nouvelles revendications, concernant un exercice libre de la sexualité ne venant pas entraver les droits à l'égalité des citoyens, le changement de définition du mariage qu'on cherche dans l'amour et la poursuite du bonheur individuel, et enfin l'invention de techniques de procréation (don de gamètes ; j'insiste sur la notion de don) qui permettent de sortir d'un destin organique et dont on voit mal avec quelles justifications morales, juridiques ou politiques on devrait en cantonner l'usage aux pratiquants de l'hétérosexualité. Il se peut que tout cela tienne au fait que nos sociétés, nombreuses en membres et soudées par toutes sortes de règles contraignantes, n'ont plus besoin de la circulation des femmes pour fonder la société, comme aux temps originels.

*Le propre de l'espèce humaine est d'innover. Il est donc souhaitable selon vous d'inventer de nouvelles familles. Jusqu'où peut-on aller en matière de construction familiale, et quelle est votre approche de la filiation, concernant les unions homosexuelles ?*

Oui, le propre de l'homme est aussi sa capacité d'innovation et pas seulement technique. Cela ne veut pas dire qu'il y a un nombre illimité de formules possibles dans le domaine de l'institution familiale au sens large. Mais un certain nombre de formules sont réalisables à partir des combinaisons possibles opérées par l'esprit (et qu'ont opéré nos prédecesseurs) entre des faits qui sont des "butoirs pour la pensée". Je les appelle ainsi parce qu'ils ne sont pas (jusqu'ici) transformables par la seule volonté humaine : la succession des générations dans un seul sens, l'existence de deux sexes, l'uniparité fondamentale de l'espèce d'où découlent des lignées collatérales nées de germains, etc.

De ces combinaisons sont issus les grands systèmes-type de désignation de ses apparentés, de filiation, de choix du conjoint, de résidence. Et la combinaison surajoutée de ces compartimentations de la parenté (dénomination, alliance, filiation, résidence) entre elles a abouti à l'émergence de ces formes multiples de "faire société" que l'humanité a inventées et que l'anthropologie étudie.

*Donc, d'autres possibles peuvent apparaître dans le ciel des idées et être rendus pensables ?*

Ou d'autres, qui ont été perçus comme possibles mais qui n'ont pas été acceptés comme pensables, peuvent devenir pensables et acceptables. Ainsi, les évolutions évoquées ci-dessus (question 1) ont rendu possible la légalisation institutionnelle d'une union homosexuelle, fondée sur le choix individuel et sur l'amour. A n'en pas douter, dans les siècles qui viennent, d'autres possibles deviendront pensables et des possibilités qui n'ont encore jamais été formulées deviendront formulables et, à plus ou moins long terme, réalisables. Ainsi, mais seulement dans les limbes, sont de nos jours formulées les possibilités de la naissance extra-corporelle (utérus artificiel) ou de la procréation sans ovules (à partir de spermatozoïdes seulement et/ou de cellules-souche non germinales).

*Et pour la filiation ?*

C'est, comme le mariage, une "convention" qui désigne le groupe auquel l'enfant est rattaché. Le mode européen est cognatique : nous reconnaissons les droits et appartennances dans toutes les lignes jusqu'aux grands-parents, même si on peut noter une inflexion agnatique (la lignée

proprement masculine, de père en père). Mais il existe bien des sociétés qui ne reconnaissant qu'une ligne: centrée sur la lignée de père en père et où les filles ne transmettent pas la filiation à leurs enfants (filiation patrilinéaire), ou centrée sur la lignée de mère en mère (filiation matrilinéaire) où les garçons ne transmettent pas la filiation à leurs enfants ; ou qui n'en reconnaissent que deux sur les quatre possibles jusqu'aux grands-parents, à savoir ces deux lignées utérine et agnatique (filiation bilinéaire). Or, ceux qui vivent dans des sociétés régies par ces règles les trouvent tout à fait légitimes et mieux, naturelles, c'est-à-dire fondées sur des nécessités de nature biologique ou généalogique, tout comme nous pensons spontanément qu'est notre système cognatique. Or toutes sont des créations de l'esprit, qui peuvent donc changer. Et tous ces systèmes sont viables. C'est là un premier point.

Dans notre exigence actuelle de défense de la filiation cognatique, on s'insurge devant l'idée du doublement : deux pères ou deux mères. Mais les enfants auront aussi quatre grands-parents comme les autres et leur vécu intime de leur situation la leur fait juger tout aussi naturelle et même évidente, même si elle est différente, que celle d'enfants nés d'unions hétérosexués. Surtout, je voudrais rappeler que nous avons admis des siècles durant et sans problèmes ni de conscience ni de justice, qu'une fille de ferme, une servante, soient engrossées et qu'une "fille-mère" mette au monde des "bâtards", sans père reconnu. On ne criait pas à l'injustice en proclamant qu'il fallait qu'un enfant ait un père et une mère pour l'élever, ou qu'il lui fallait connaître les deux images de la tendresse et de l'autorité pour se construire !

Si l'on a pu si longtemps juger concevable qu'un enfant ne dispose que d'une seule lignée, on devrait mentalement pouvoir admettre qu'il en ait deux, fondées sur l'identité sexuée et non sur la différence. Quant aux images parentales, elles ne sont pas non plus dictées par le sexe, mais par la constitution individuelle et par la répartition au sein du couple, y compris dans les unions hétérosexuées. C'est donc, encore une fois, une histoire de convention et d'acceptation commune d'un changement vers une situation tout aussi pensable et légitime que celles qui ont été actualisées.

*Vous dites que vous vous arrêtez à la gestation pour autrui ? Pourquoi ? Pouvez-vous développer votre point de vue ?*

Pour une raison fondamentale, de principe et cette objection concerne aussi bien la GPA pour les couples hétéro qu'homosexués. Elle ne touche d'ailleurs que la GPA marchande : le don altruiste doit toujours être possible et pourrait être reconnu dans la loi française qui interdit la commercialisation du corps humain et de ses organes. Il nous faut réfléchir dans ce cadre, qui est sain (car autoriser la commercialisation, c'est aussi, peu ou prou, légitimer en esprit l'esclavage ou la soumission pour dettes, par exemple). Dans ce cadre, le principe majeur de réflexion doit être le suivant : nul ne peut pour son propre bénéfice, faire du tort à Autrui, dans son corps, sa pensée, sa volonté. Or le recours, pour des raisons de coût moindre, à des femmes vivant dans des pays en voie de développement, mariées et mères de famille et contraintes par la pauvreté, contredit de façon multiple à ce principe de base. Elles sont en effet soumises à une triple domination qui leur fait tort.

1 - Ces femmes, indiennes le plus souvent, ne se prêtent pas à la GPA par altruisme ou de leur pure volonté, mais sur injonction ou décision de leur mari qui voit là une bonne manière de résoudre temporairement le problème de la pauvreté de sa famille. Il s'agit là de la domination masculine.

2 - Elles souscrivent à ce choix par obéissance mais aussi par nécessité économique et se soumettent dans ce cadre à l'économie de marché et au désir des dominants économiques.

3 - Elles se retrouvent parfois (et dans une proportion significative) chargées de l'enfant qu'elles ont porté et dont le couple demandeur ne veut plus pour des raisons diverses, ce qui, on s'en doute, nuit à elles-mêmes, à leur propre famille qui reçoit une charge supplémentaire, et naturellement à l'enfant. Elles sont victimes de la variabilité du désir de l'autre.

Ce dernier point me permet d'ailleurs d'objecter à l'idée généralement exprimée que la GPA permet pour le couple demandeur un rapport d'engendrement par le père au moins au nom de la prétendue priorité de la "vérité" biologique ou plutôt génétique. Les abandons montent qu'il ne s'agit pas là d'une vérité contraignante puisqu'elle n'entre pas en ligne de compte pour l'enfant "qui ne convient pas". Seul compte alors un certain type de désir de toute-puissance.

*Pourtant, cela se fait. Que devient alors la filiation des enfants nés de cette manière ?*

La question est : la loi doit-elle réparer ce qui a été fait en contravention avec elle-même ? Si l'on répond oui, des modalités peuvent être trouvées, que ce soit par l'adoption ou par des droits accordés aux parents "supplémentaires" comme cela est demandé dans le cas des familles recomposées.

*Qu'est-ce qui pourrait vous choquer dans le projet de loi à venir, si jamais celui-ci est voté ?*

Rien à dire vrai. Une loi obéit aux exigences de son époque. Elle est contraignante parce qu'elle correspond à une conscience et à une volonté majoritaires. Son influence est alors bénéfique en ce qu'elle aide à construire et à consolider des habituations mentales qui deviennent un jour des évidences pour tous.

Elle doit cependant être soumise à des exigences éthiques fondamentales non contradictoires entre elles : satisfaire au mieux les individus et leurs besoins compte tenu des possibilités tant cognitives que techniques, mais jamais au détriment des autres, fussent-ils éloignés de nos yeux.

## COLLOQUES, DÉBATS, RÉUNIONS

### 9 - Débat : Loi cadre contre les violences 2013 : Quelles nouveautés - 23 mars - CNDF

Le Collectif National pour les Droits des Femmes a publié en novembre 2006 une proposition de loi cadre contre les violences faites aux femmes. Déposée à l'Assemblée Nationale et au Sénat, une mobilisation importante a été nécessaire pour que le Président de l'Assemblée Nationale, Bernard Accoyer, mette en place une mission d'évaluation présidée par Danièle Bousquet et dont le rapporteur était Guy Geoffroy. Cette mission a élaboré une proposition de loi qui, à la suite d'un long travail parlementaire, a débouché sur la loi du 9 juillet 2010. Bien qu'elle présente des avancées, cette loi est loin de refléter la richesse des propositions de la loi-cadre.

Près de trois années plus tard, force est de constater que la législation française en la matière est toujours lacunaire et peine à opérer une réelle évolution dans la prise en charge des victimes, leur protection et la réparation de leurs préjudices. Une loi-cadre, comportant une prise en compte globale et permettant un véritable changement de perspectives est encore aujourd'hui plus que jamais d'actualité.

Les textes ont changé, notre loi-cadre aussi. Le 23 mars prochain, nous débattrons, au Palais du Luxembourg, avec les professionnel·les de l'ensemble des secteurs concernés - Justice, Éducation, Travail, etc... - des difficultés rencontrées par les femmes victimes de violences et de ce que notre proposition de loi peut apporter afin d'opérer un réel changement. Les associations féministes de lutte contre les violences témoigneront de leur expérience et les politiques exprimeront leur point de vue. Le débat doit être inscrit à l'ordre du jour des deux Chambres et le Gouvernement doit s'engager à mettre fin aux violences faites aux femmes !

*Le Colloque se tiendra le samedi 23 mars de 9 h à 17 h au Palais du Luxembourg, salle Clemenceau, entrée par le 15ter, rue de Vaugirard, 75006, Paris.*

*Inscriptions obligatoires sur "[inscriptioncolloque23marscndf@gmail.com](mailto:inscriptioncolloque23marscndf@gmail.com)". Attention, le nombre de places est limité.*

### 10 - Journée de formation : « refuser la prostitution et la marchandisation de nos vies - Aubagne - 16 mars - Mouvement du Nid et Zéro Macho

Le Mouvement du Nid des Bouches-du-Rhône et le Réseau Zéromacho proposent une journée de formation et d'information sur le thème : « Refuser la prostitution et la marchandisation de nos vies ». Elle sera animée par Claudine Legardinier, auteure de plusieurs livres et de nombreux articles sur le sujet.

Déconstruire les clichés, les stéréotypes et la complaisance, Promouvoir une loi en France en 2013 contre cette violence machiste, Agir contre la traite de personnes des pays « pauvres » vers les pays « riches ».

*Elle aura lieu le samedi 16 mars 2013 de 9h à 17h à Aubagne, 1065 avenue de La Coueste, domaine Lou Badareou. Inscription obligatoire au 06 68 06 72 86. Participation aux frais : 10 €, avec repas de midi sorti du sac.*

## **11 - Café féministe autour du livre : « Parcours professionnels de femmes immigrées et de filles d'immigrés » - Odile Merckling - Paris - 21 mars**

Les femmes immigrées ou issues de l'immigration ont acquis une place de plus en plus grande sur le marché du travail, tandis que l'économie devenait une « économie de services ». Ces femmes cherchent tout à la fois à accéder à une autonomie financière, et à aider leur famille à survivre. Un nombre croissant d'entre elles vivent seules, sont chefs de famille monoparentale ou ont un conjoint qui est lui-même dans la précarité.

Les modalités d'activité des femmes, la description de leurs conditions d'emploi, ont fait l'objet d'un ouvrage publié en 2011 : *Femmes de l'immigration dans le travail précaire*. Ce second ouvrage, paru en 2012, vise davantage à rendre compte de leurs parcours de vie et de leurs parcours professionnels, à identifier les difficultés auxquelles elles sont confrontées, à comparer les modalités d'emploi des filles d'immigrés à celles des primo-arrivantes.

Les taux d'activité des immigrées ont très fortement augmenté depuis 1990. Les femmes immigrées ont, en réalité, toujours travaillé, même si elles sont longtemps restées dans l'invisibilité et le travail informel. Leurs conditions de travail sont souvent dignes de l'esclavage, du moins très peu réglementées - que ce soit dans les services à la personne, dans les nombreuses activités de sous-traitance, dans les commerces, dans les ateliers de confection. Aujourd'hui, certaines femmes exercent des professions plus qualifiées d'administration, de santé ou d'action sociale.

Tout ceci remet en question les représentations courantes de ces femmes, montre qu'il est indispensable de relativiser les « obstacles culturels » à l'insertion professionnelle. Beaucoup d'entre elles ont des compétences, des savoirs et des savoir-faire originaux, qu'elles ne peuvent valoriser en raison de parcours très chaotiques, d'une pluriactivité, de fréquents changements d'employeur. Certaines, en dépit de toutes ces difficultés, s'engagent dans l'action syndicale et associative.

*Editions L'Harmattan, Collection Logiques sociales, 2012*

*21 mars - 18h30 - Maison des Femmes de Paris*

## **RADIO, CINÉMA, LIVRES, SORTIES...**

### **12 - Livre : « Le féminisme face aux dilemmes juifs contemporains »**

Paradoxes de l'existence juive, différence des sexes, récits inattendus d'une judéité soixante-huitarde, interprétations talmudiques, réflexions critiques sur le féminisme dans ses diverses expressions et revendications : politiques d'identités, religion, laïcité, séduction/harcèlement, privé/politique ... Autant de thèmes qui sont traités dans cet ouvrage qui recueille les débats et échanges du colloque intitulé : « Le féminisme face aux dilemmes juifs contemporains ». Un défi de taille qui consiste à couvrir en un même ouvrage, une pluralité de points de vue sur des questionnements philosophiques et théologiques, des témoignages de femmes sur leurs multiples

expériences et identifications, ainsi que des discussions autour de thèmes d'actualité, passés au crible de certaines théories féministes.

Les auteurs : Danielle Bailly, Françoise Basch, Dounia Bouzar, Françoise Collin, Yeshaya Dalsace, Régine Dhoquois, Elisabeth Dufourcq, Janine Elkouby, Redith Estenne-Geismar, Jacqueline Feldman, Alain Finkielkraut, Judith Friedlander, Catherine Garson-Itzhaky, Delphine Horvilleur, Liliane Kandel, Nelly Las, Martine Millet, Liliane Vana.

Les divers chapitres de ce livre sont introduits et présentés par Nelly Las. Nelly Las : est historienne, spécialiste du judaïsme contemporain et du féminisme, attachée à l'Université hébraïque de Jérusalem. Ses travaux ont ouvert la voie à une réflexion comparative entre la France et le monde anglo-saxon, notamment à travers les engagements de femmes, les politiques juives et les croisements d'identités.

Prix : 20 € ; 200 pages ; *Les Editions des Rosiers*, 1 rue Bernard Palissy, 92310 Sèvres ;

<http://www.editionsdesrosiers.fr> - frais de port offert.

[contact@editionsdesrosiers.fr](mailto:contact@editionsdesrosiers.fr) ; tel : 0149669236

### **13 - Livre « Revisiter la "querelle des femmes » , vol. 2 - Discours sur l'égalité/inégalité des sexes, de 1600 à 1750**

Faisant suite à un premier volume consacré à la période 1750-1810, ce livre poursuit l'exploration de la fameuse Querelle des femmes, cette controverse hors du commun qui durant plusieurs siècles agita l'Europe, et plus spécialement la France, à propos de la place et du rôle des femmes dans la société. Dans un même esprit, il rassemble des études de spécialistes de diverses disciplines et des documents d'époque, afin de mettre en évidence l'ampleur d'un débat mené sur à peu près tous les terrains, du pouvoir suprême aux relations amoureuses, en passant par le travail, la famille, le mariage, l'éducation, le corps, l'art, la langue, la religion...

La particularité de l'époque qui va de la fin des guerres civiles et religieuses du xv<sup>e</sup> siècle à l'avènement des Lumières est l'accroissement sans précédent de la mixité de la vie politique, sociale et culturelle française : de plus en plus de femmes s'expriment, s'engagent, agissent, investissent des lieux de pouvoir jusqu'alors jalousement gardés par les hommes, s'attirant estime, succès, honneurs. Mais si ce mouvement suscite l'approbation des élites intellectuelles européennes, qui y voient l'expression d'une civilisation supérieure, il provoque aussi des raidissements et des refus. En témoignent les opinions des philosophes, des juristes, des religieux et des écrivains utopistes analysées ici, de même que les propositions formulées par des femmes pour établir des relations égalitaires entre les êtres. En témoigne aussi la poursuite d'un combat déjà ancien, mais toujours renouvelé, autour des modèles féminins (contemporains, historiques, fictionnels, légendaires...) qui paraissaient les plus opérants aux femmes et aux hommes engagés dans la lutte pour l'égalité... ou l'inégalité.

### **14 - Livre Enfants : A l'aise, Thérèse ! - Collection « Livres et égaux » - Viviane Faudi-Khourdifi - Lucie Rioland**

En mars, les jeunes lecteurs/lectrices pourront découvrir l'histoire de Thérèse et de son frère Léon dans le nouveau roman hilarant de la collection Livres et égaux.

Sorite 14 mars - 48 pages - 7€ ; <http://www.talentshauts.fr>